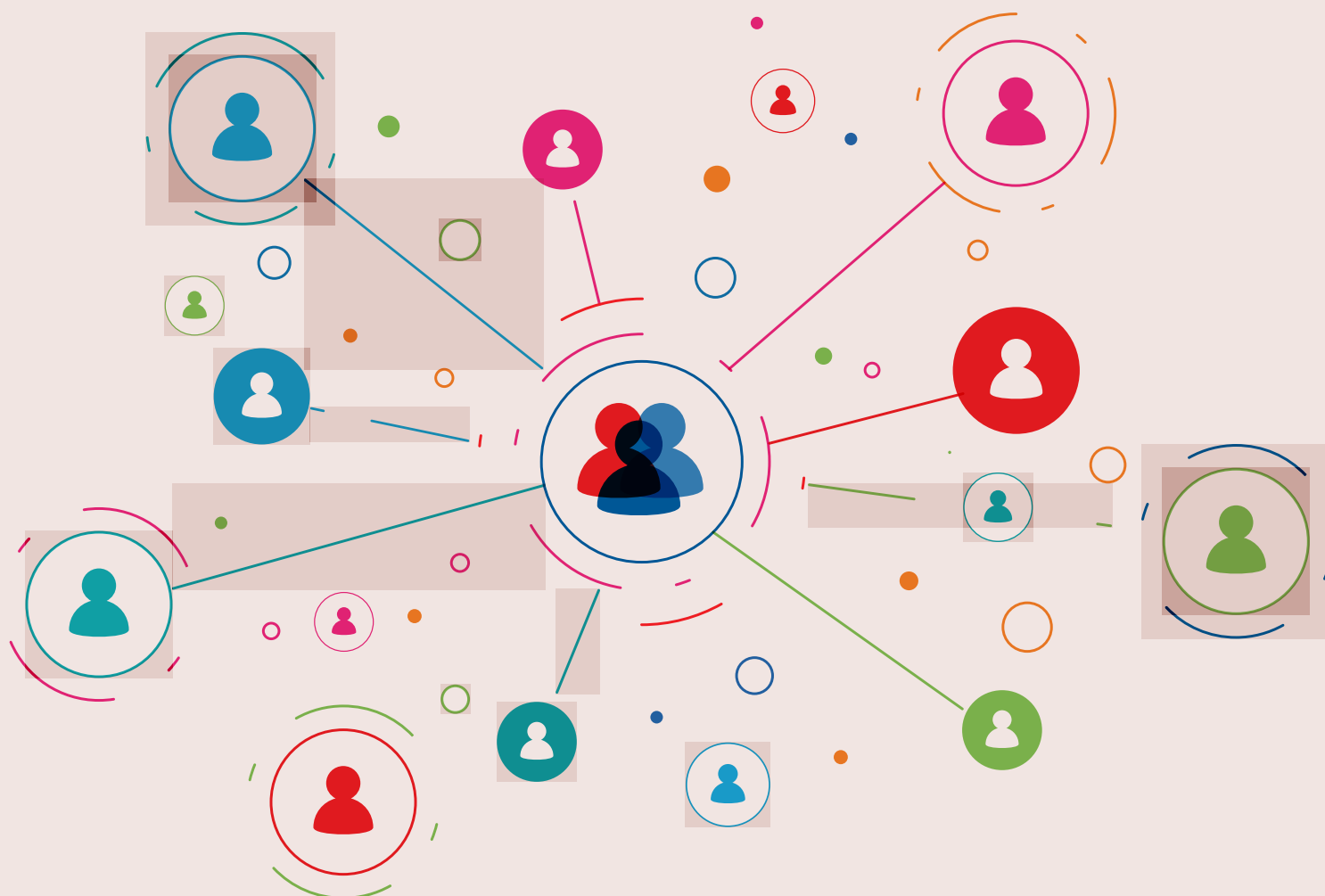


DOSSIER 1^{ÈRE} DEMANDE D'AFFILIATION

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS



WWW.LIGUE62.ORG



Madame la Présidente,
Monsieur le Président

Arras, le

Objet : demande d'affiliation

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande d'affiliation en faveur de l'association :

Par cette simple demande, vous nous avez fait preuve de confiance, car vous devez connaître l'action importante que porte notre Fédération dans le Département, et vous avez estimé que ses propositions pouvaient répondre aux besoins exprimés par les adhérents de votre association.

Nous pensons que votre confiance mérite néanmoins une réflexion.

Connaissez-vous réellement la Ligue de l'enseignement ?

En dehors de ses structures, percevez-vous bien ce qui l'anime dans son combat vers l'éducation pour tous ?

Nous pensons que l'adhésion à notre mouvement est plus qu'un acte administratif permettant l'ouverture à certaines prestations de service, et nous avons besoin de vous connaître, aussi nous vous demandons de répondre à la démarche ci-après exposée.

Vous trouverez dans ce document :

- l'article 2 de notre règlement intérieur. Il nous semble pouvoir montrer le fondement même de notre engagement.
- notre Projet fédéral

Nous vous demandons de renouveler ensuite votre confiance, en approuvant par votre signature le Règlement Intérieur après avoir pris connaissance de ces différents documents.

En nous retournant ce document signé, **merci de joindre les statuts de votre association ainsi que la composition de son bureau.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président
Ludovic IDZIAK



À retourner à :

Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais
55 rue Michelet BP 20736
62031 Arras Cedex

Merci de joindre à cet imprimé :

>LES STATUTS DE L'ASSOCIATION

> la déclaration au journal officiel

> Le récépissé de la préfecture

> la composition du bureau

Le Président (Nom - Prénom) :

de l'Association :

Déclare avoir pris connaissance du Projet Fédéral

Et avoir lu et approuvé entièrement l'article 2 du Règlement Intérieur de la Fédération des Associations Laïques, dite Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais.

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « déclare avoir lu et approuvé entièrement ».

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARTICLE 2 : L’AFFILIATION DES PERSONNES MORALES ET DES PERSONNES PHYSIQUES

2.1 : LES PERSONNES MORALES

Toute personne morale peut solliciter son affiliation à la Fédération départementale. En tenant compte de sa nature, la Fédération classe cette personne morale dans l'une des catégories indiquées ci-dessous. La personne morale détermine elle-même son souhait de niveau d'implication dans la Fédération : affiliée ou fédérée.

CATÉGORIE	TYPE D’AFFILIATION	TPOLOGIE DES PERSONNES MORALES
C 1 AFFILIATION PRÉFÉRENTIELLE	<i>Affiliation générale</i>	Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents ✖ Amicale laïque, association d'éducation populaire, association culturelle et de loisirs, association socio-culturelle, maison de quartier, MJC, foyer rural, foyer intercommunal, FJEP. ✖ Toute association sportive, UFOLEP, USEP ou mono-activité répondant aux mêmes critères.
	<i>Affiliation sectorielle</i>	Associations ou groupements souhaitant une affiliation pour seulement une partie de ses activités ✖ Section sportive, culturelle ou de loisirs d'un centre social (activités UFOLEP, activités théâtre, CLSH...). ✖ Association UFOLEP dans un OMS.
C 2 AFFILIATION SPÉCIALISÉE	<i>Affiliation spécialisée</i>	Personne morale dont l'activité s'adresse à des usagers ou au grand public ✖ Comité des fêtes, association qui organise ponctuellement un festival, une grosse manifestation de type concert, centres sociaux. ✖ Les personnes morales d'économie sociale et solidaire qui produisent des biens ou organisent des services.
C 3 AFFILIATION FORFAITAIRE	<i>Affiliation forfaitaire</i>	Association, groupement, établissement public avec lequel nous travaillons et avec lequel nous souhaitons aller plus loin que par la voie de convention ✖ Établissement scolaire, collectivité locale ou service d'une collectivité locale, CE d'entreprise, Junior association, AFEV, Anima'fac.

Au-delà de la simple affiliation, les personnes morales peuvent se fédérer pour une plus grande implication au sein de la Fédération et pour la mise en œuvre du programme fédéral et des priorités de la Ligue de l'enseignement. Ce choix libre et volontaire entraîne des engagements précis et donne des droits plus importants, définis dans un acte d'engagements réciproques.

Les modalités d'affiliation

La personne morale prend une décision au sein de son instance de délibération manifestant son accord avec les valeurs et l'objet social de la Fédération, demandant son affiliation et précisant son niveau d'implication.

A l'appui de cette demande, la personne morale joint, si elle relève de la Loi 1901, ses statuts. Ces derniers doivent garantir la liberté de conscience, le fonctionnement démocratique, le principe de non discrimination, l'égal accès des femmes, des hommes et des jeunes aux instances dirigeantes.

Le Conseil d'administration de la Fédération se prononce sur la demande d'affiliation et sur le niveau d'implication souhaité.

2.2 : LES PERSONNES PHYSIQUES

Toute personne physique qui souhaite adhérer à titre individuel à la Ligue de l'enseignement peut adresser sa demande au siège national de la Confédération ou au siège de la Fédération.

Dans le premier cas, la demande est traitée par le Centre Confédéral qui la soumettra à l'approbation de la Fédération. Tout refus par la Fédération sera motivé. Dans le second cas, la demande est transmise au Centre confédéral qui délivrera une carte d'adhérent.

fiche de renseignements

Titre complet de l'association :

.....

Siège Social :

.....

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Activités Culturelles :

Nom et Adresse du Responsable	Téléphone - Mail	Activité Culturelle

Date de déclaration de l'association à la Préfecture

Date de publication au Journal Officiel

Nom et adresse du Président :

Adresse mail : Téléphone :

Nom et adresse du Secrétaire :

Adresse mail : Téléphone :

Votre association est-elle intéressée par la mise en place d'actions de formation en direction de ses animateurs ?

OUI - NON

Si oui, dans quels types d'activités ?

Culturelles

.....
.....
.....
.....

Avis suite à instruction :

CADRE RÉSERVÉ À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Affiliation

↳ Admise

↳ Refusée

À Arras, le

Le Président de la Ligue de l'enseignement

Ludovic IDZIAK

Laïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent partout en France, au sein de près de 30.000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

REJOIGNEZ-NOUS !

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Vos contacts :

MORGANE CAPIAUX

mcapiaux@ligue62.org

06 43 62 65 30

FRÉDÉRIC BARYCZ

fbarycz@ligue62.org

07 81 19 07 54

JÉRÔME LEMIEUVRE

jlemieuvre@ligue62.org

06 65 68 12 72



WWW.LIGUE62.ORG